



Estimation immobiliere illegale ?

Par **Fonzie89**, le **13/03/2009** à **14:29**

Après avoir accepté un dossier de financement, un organisme preteur a fait venir un expert chez moi, sans ma présence en se faisant ouvrir la porte par une agence pour estimer un bien. Je n'étais pas au courant et il a rendu un rapport que je n'ai même pas vu. L'organisme preteur nous a fait rembourser un crédit par anticipation pour lequel nous avons payés frais en engageant toutes nos économies (6300 euros).Après le rapport de cette expertise il refuse notre dossier qui était bouclé?Nous commençons même à payer les assurances et adhésions, le Permis de construire a été accordé et est revenu. Quelle est la valeur de cette expertise et ai je une possibilité recours.
Cordialement